

L'arrêté des comptes et la préparation des comptes de clôture

Réf. GES0019

Objectifs

Maîtriser les techniques comptables de clôture.

Être capable d'intégrer l'ensemble des écritures de régularisation des comptes afin de pouvoir élaborer Bilan, compte de Résultat et annexes

Prérequis nécessaires

Comptabilité quotidienne

Public concerné

Managers, responsables de services, toute personne travaillant dans un service comptable et financier

Contenu pédagogique

- **La notion de rattachement à l'exercice**
 - L'importance du rattachement
 - Les différents types de comptes à régulariser

- **La vérification des comptes avant travaux d'inventaire**
 - La vérification des comptes bancaires et des comptes de tiers
 - La vérification des comptes d'emprunts
 - La vérification des comptes sociaux et fiscaux

- **Les amortissements de l'exercice**
 - Le choix des techniques d'amortissements
 - L'impact sur le bilan et le compte de résultat par le jeu des écritures
 - La cession d'immobilisation

- **La prise en compte des dépréciations sur actif immobilisé et actif circulant**

- La détermination des dépréciations des immobilisations
- La détermination des dépréciations des stocks
- Le suivi des créances douteuses
- **La détermination des provisions pour risques & charges**
 - La notion de risques
 - L'intégration du risque dans les comptes de l'entreprise
- **Les charges et produits à régulariser**
 - Les factures et avoirs à recevoir
 - Les factures à établir, RFA à établir, Avoirs à établir
 - Les charges et produits constatés d'avance
- **Les écarts de conversion**
 - La valorisation des comptes de tiers en devises
 - La comptabilisation des écarts
- **La détermination de la dette pour congés payés, et autres dettes fiscales**
 - La provision pour congés payés
 - La provision des impôts et versements assimilés (CVAE, ...)

Durée

4 jours pour un total de : 28 heures

Sessions (dates, lieux, prix)

- 6 au 21 mai 2024 à Rochefort : 1180.00 € net de taxe
- 18 novembre au 9 décembre 2024 à Saintes : 1180.00 € net de taxe

Effectifs

Mini : 3 - Maxi : 10

Intervenants

Formateur consultant sélectionné par la CCI pour son expertise dans ce domaine

La CCI Charente-Maritime se réserve le droit d'adapter les informations de cette fiche.

La CCI Charente-Maritime est un organisme de formation enregistré sous le numéro 75 17 02698 17, certifié Qualiopi.

Contact : competencesetformation@charente-maritime.cci.fr - 05 46 84 70 92 ou 05 46 00 53 85 - www.competencesetformation.fr

Consultez les CGV dans la rubrique Infos Pratiques sur le site www.competencesetformation.fr

Fiche pédagogique éditée le 9 avril 2024 - Page 2/3

Moyens pédagogiques / Méthodes mobilisées

Méthodologie alliant les apports théoriques, interactivité, échanges d'expériences, illustration par des exemples concrets et des exercices pratiques de mise en situation.

Equipements pédagogiques : vidéo projection, paperboard, tableau interactif

Modalités de certification et évaluation des compétences

Avant la formation : évaluer les connaissances initiales des stagiaires. Pendant la formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation, évaluation à chaud de la satisfaction. Evaluation à froid, à + de 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Modalités de certification : Attestation de fin de formation et certificat de réalisation

Modalités d'accès public handicapé

Dans le cadre des formations, la CCI Charente-Maritime s'engage à accueillir les publics handicapés sans discrimination et à mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes handicapées, des adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap, par nos propres moyens et/ou avec l'aide du réseau idoine.

Indicateurs-clés de la formation

Indicateurs-clés de la formation : nombre de bénéficiaires formés 2018-06/2023 : 18

Taux de satisfaction : 88.89%

Nombre d'avis : 6